



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
PLACE ROGER SALENGRO**

Arrêté de police N° 12/2025 (ST) du 11 février 2025

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

*Considérant qu'une fête foraine se déroulera sur le territoire
de la Commune du samedi 08 mars au lundi 17 mars
2025 et qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement
des caravanes et véhicules des forains.*

ARRETE

ARTICLE 1

*Les forains sont autorisés à stationner leurs caravanes et
véhicules sur la place Roger Salengro du mardi 04 mars 2025
au mercredi 19 mars 2025.*

ARTICLE 2

*A leur départ, ils veilleront à laisser les lieux en parfait état de
propreté.*

ARTICLE 3

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire chef de district de
police de DOUAI,
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 11 février 2025*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

